



Licenciement ou révocation d'un fonctionnaire

Par **Auclair**, le **17/08/2009** à **13:59**

Bonjour,

Une de mes filles est fonctionnaire (institutrice) mais actuellement suspendue de ses fonctions jusqu'à fin octobre. Elle doit répondre à des charges de voies de fait contre des policiers mi-octobre.

Si elle est condamnée, je crains qu'elle pourrait être soit révoquée, soit licenciée.

Dans ce cas, aurait-elle droit aux ASSEDIC ou au RSA ?

Merci de votre réponse et meilleures salutations

E. GABRIEL